

NUMMER 1/2017-2018



Vademecum

Ski

Editeur responsable :

CNCSA

Fédération Royale Belge de Ski

Boomgaardstraat 22 bus 27

Berchem

(03/286.07.85)

www.ski.be

Cette édition peut être copiée et multipliée à condition qu'elle promeuve le sport dans son aspect global. Dans tous les autres cas, une autorisation écrite par l'éditeur responsable et le conseil d'administration de la Fédération Royale Belge de Ski est exigée.

Tout a été mis en place pour garantir l'exactitude des informations. Les erreurs involontaires éventuelles doivent être communiquées au secrétariat de la FRBS.

Dans aucun cas la responsabilité ou les dommages éventuels ne seront reconnus.

VERSION ORIGINALE NEERLANDOPHONE EST PRIORITAIRE ;

FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE SKI

Identification :

Fondée:	comme asbl en 1977
Associé à:	Fédération Royale Belge de Ski (FRBS)
Partenaires:	ADEPS – C.O.I.B.
Membres:	clubs à travers toute la Wallonie et la Région Bruxelloise

Objectifs:

Promouvoir et soutenir le ski dans tous les aspects et toutes les disciplines; prestation de services aux clubs et à tous les membres des clubs; créer et coordonner les activités sportives; informer et soutenir les coureurs.

Pour plus **d'informations**, vous pouvez visiter notre site internet : www.fski.be

Structure:

Le conseil **d'administration** prend les décisions afin de garantir le bon fonctionnement de **l'association**. Le conseil **d'administration** est composé du bureau (président, vice-président, trésorier et secrétaire général) supplémenté **d'autres** administrateurs élus lors de **l'Assemblée** Générale.

Les commissions conseillent le conseil **d'administration** : commission de ski nordique (CSN), commission course de ski alpin (CCSA), commission **d'enseignement** de ski alpin (CESA), commission freeski (CFS), commission médicale (CMED).

Le secrétariat est ouvert du lundi ou vendredi de 9.00 à 16.00.

Pour plus **d'information** : <http://www.fski.be>

POLITIQUE DE DOPAGE

- La Fédération Francophone Belge de Ski rejette toutes les formes de pratiques illicites qui peuvent affecter les performances. Si un membre actif est pris à ce sujet, la fédération se réserve le droit de suspendre indéfiniment cette personne.
- La fédération est liée au décret du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage.
- La Fédération Francophone Belge de Ski est affilié à la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage). Le règlement antidopage en vigueur est identique à celui de cette instance.

ASSURANCES

- **L'affiliation** et donc les assurances associées sont saisonnières du 1^{er} juillet au 30 juin pour la Fédération Francophone Belge de Ski. (du 1^{er} septembre au 31 août pour Sneeuwsport Vlaanderen)
- Pour participer à des compétitions (nationales et étrangères), les coureurs doivent être en ordre **d'affiliation** à un club, **d'assurances** (dont **l'individuelle** accident) et de licence de course.
- Il est de la responsabilité des clubs de vérifier les assurances de leurs membres. Les organisateurs doivent être surs à 100% que tous les participants sont correctement assurés par la fédération.
- Toutes les conditions et garanties peuvent être consultées sur notre site internet : www.fski.be

FORMATION DES CADRES RECONNUE EN SKI ALPIN

Cette information est disponible sur notre site internet : www.fski.be.

RETRIBUTIONS

Licence de course FRBS:

€5,00

ECOLE DE SPORT BELGE

<http://www.isfsports.org>

TRANSFERTS ET DEMISSION DES COUREURS

1. QUI PEUT DEMANDER SON TRANSFERT / DEMISSION ?

Tout coureur qui souhaite changer de club.

2. QUI EST CONSIDERE COMME COUREUR ?

Tous les athlètes qui ont participé à au moins 2 courses belges durant la dernière saison.

3. QUAND ET COMMENT PUIS-JE DEMANDER MON TRANSFERT ?

Seulement entre le 1^{er} juin et le 30 juin.

Par lettre recommandée adressée au siège social du club **qu'il** veut quitter, avec une copie au secrétariat de la Fédération Francophone Belge de Ski.

Ou

Par mail avec accusé de réception adressé au secrétariat du club avec en copie le secrétariat de la Fédération Francophone Belge de Ski (info@fski.be).

4. EST-CE QU'UN TRANSFERT PEUT ETRE REFUSE ?

Oui, si le règlement décrit ci-dessus **n'est** pas respecté ou si toutes les obligations financières avec le club actuel **n'ont** pas été respectées.

Dans tous les autres cas, **l'athlète** non professionnel a le droit de résilier le contrat entre lui et son association sportive chaque année.

Les associations sportives et les fédérations doivent respecter la liberté de choix du coureur afin de rejoindre un nouveau club.

COURSES BELGES

La calendrier le plus récent se trouve sur www.ski.be ou sur www.fski.be ou est à demander au secrétariat de la FRBS (03/286.07.85).

Le Championnat de Belgique de descente est combiné avec un Championnat national **d'un** autre pays qui est décidé par la CNCSA.

REGLEMENT FRBS – LISTE DES POINTS.

1. LISTE DES POINTS FRBS1.1. GENERALITES.

- 1.1.1. Seuls les coureurs ayant une licence belge sont repris sur la liste des points de la FRBS
- 1.1.2. Avant le début de la saison, ces coureurs sont tenus de payer (via leur club) leur inscription à la liste des points FRBS afin d'y être repris.
- 1.1.3. Le classement des skieurs alpins belges est déterminé en fonction des points obtenus lors des courses FIS et belges.
- 1.1.4. Ce classement donne une valeur de principe déterminée par le calcul de la note forfaitaire maximale effectuée par la Fédération Internationale de Ski (FIS).
Ces limites se trouvent sur le site de la FIS : <http://www.fis-ski.com>
Les coureurs qui sont sous ces limites sont appelés : coureurs classés. Pour les coureurs qui dépassent ces limites, la liste est gardée pour information.
- 1.1.5. Chaque coureur qui satisfait au point 1.1.1 et 1.1.2 est repris dans la liste des points dès qu'il ou elle a obtenu un résultat.

2. COURSES et PARTICIPANTS2.1. COURSES.

- 2.1.1. Seules les courses reconnues par le Conseil d'Administration de la FRBS sont prises en considération.
- 2.1.2. Pour pouvoir organiser une compétition FRBS ou FIS, le club organisateur doit envoyer une demande à la CNCSA avant le 30 avril de la saison en cours. **L'organisateur s'engage** à respecter le cahier des charges prévu à cet effet. Ce cahier des charges est disponible sur demande à la CNCSA. **L'organisateur** le renvoie signé à la CNCSA. Celle-ci décide alors de **l'inscrire** ou non dans le calendrier national.
- 2.1.3. Les compétitions répondront le plus possible aux règlements FIS. Pour les compétitions FRBS (non FIS et hors Championnat de Belgique), une taille minimum de ski est imposée à partir de la catégorie U18 : 150cm minimum pour le SL et 175cm minimum pour le GS. Pour les disciplines de vitesse, les normes FIS sont **d'applications**. Pour les Championnats de Belgique et compétitions FIS, le matériel adéquat pour les différents types de disciplines est obligatoire sous peine de disqualification ou NPS (Not Permitted to Start).
- 2.1.4. Il est très important que les organisateurs de courses belges transmettent, en version digitalisée prescrite par la CNCSA, les résultats officiels (conformes à la FIS) **dans la**

semaine et dans la version digitale prescrite par la CNCSA suivant la compétition à resultats@ski.be. A cette seule condition, le résultat pourra être validé. Ensuite, il sera pris en compte pour le calcul de la prochaine liste des points de la FRBS.

Ce lien, permettra aux clubs organisateurs de calculer, d'une manière identique, les pénalités pour toutes les courses belges.

2.1.5. Les inscriptions aux courses belges se fait via les clubs.

2.1.6. Pour les Championnats de Belgique, on ne tiendra plus compte des facteurs suivants pour la remise des titres :

- Nombre minimum de participants
- Nombre minimum de coureurs qui terminent la course

2.2. PARTICIPANTS.

2.2.1. Le participant doit être membre de la FFBS, OSVW, Sneeuwsport Vlaanderen ou **d'une** autre Fédération reconnue.

2.2.2. Les coureurs **d'une** autre Fédération sont repris sur la liste de départ :

- Avec leurs points FIS
- Ou sans points au cas où ils **n'ont** pas de licence FIS

3. MODE DE CALCUL

3.1. POINTS DE COURSE

Calcul:

La façon de calculer est identique à celle de la FIS.

Le calcul des pénalités sera identique à celui appliqué par la FIS (à **l'exception d'un** supplément concernant le circuit)

Listes:

La liste des points belges est calculée par saison de ski, du 1^{er} septembre au 31 août inclus. Après chaque période de compétition, paraîtra (dans la mesure du possible) une liste intermédiaire qui remplace la précédente.

Ceci signifie qu'après chaque série de courses (vacances de Toussaint, de Noël, de carnaval et de Pâques), une nouvelle liste de points paraîtra. Si une course supplémentaire est organisée, une liste intermédiaire est publiée. Ceci, uniquement si la période avant la course suivante le permet (décision de la CNCSA).

Pour les catégories U10-U12, il **n'y** a pas de points FRBS en Slalom ; le calcul des points dans cette discipline commence à partir de la catégorie U14. (pour U10 / U12, nous utilisons des piquets courts alors que les coureurs à partir des U14 skient en compétition entre des piquets de slalom)

En ce qui concerne la discipline de slalom géant, les points KBSF sont calculés à partir de la catégorie U10. Ici, tous les participants concourent indépendamment de leur âge dans le même tracé avec des portes identiques.

Coueurs avec points FIS:

Les coueurs qui possèdent des points FIS paraîtront dans la liste, si possible, avec leurs points FIS les plus récents. La CNCSA décide de la liste FIS à utiliser pour la compétition suivante.

3.1.1. Calcul des points de courses

Le résultat de chaque course est transformé en points selon la formule FIS (points de course + pénalité)

3.1.2. Exceptions

3.1.2.1. Pénalité

- Pas **d'additif** pour le circuit
- Pas **d'adaptation** de la limite FIS **s'il n'y a pas 3 classés**.

3.1.2.2. Calculs particuliers

- Pour les courses U16 et plus jeunes, les limites FIS ne sont JAMAIS appliquées.
- Pour les autres courses, les limites FIS sont appliquées si au minimum 3 coueurs classés (\leq limite) sont arrivés.
- Deux ou plusieurs concurrents au 10ème rang
Lorsque deux ou plusieurs concurrents sont classés au 10ème rang de la liste des résultats, le coueur qui a les points les plus bas au départ, sera pris en compte. (meilleure pénalité car le compteur B est inférieur)
- Deux ou plusieurs concurrents à égalité de points de départ en 5ème position (compteur B)
Lorsque deux ou plusieurs concurrents sont à égalité de points FIS en 5ème position pour le calcul de la pénalité, on retient le coueur qui a les points les plus élevés.

3.1.3. Mode de calcul (exemple théorique)

- SOMME A = somme des 5 meilleurs points parmi les 10 premiers classés.
Au cas où il y a moins de 3 classés parmi ceux qui ont pris le départ, il **n'est pas tenu** compte de la limite.
Au cas où il y a au minimum 3 classés parmi ceux qui ont pris le départ, les limites sont appliquées pour les autres coueurs.
- SOMME B = somme des 5 meilleurs points.

- SOMME C = somme des points de la course des 5 coureurs avec les meilleurs points de départ parmi les 10 premiers arrivés. Au cas où les points de la course sont plus élevés que les limites, la limite sera appliquée. Au cas où il y a moins de 3 coureurs sous la limite, aucune limite ne sera appliquée.
- PENALITE = $(A + B - C)/10$

3.1.4. Arrondissement des pénalités

La pénalité est arrondie à deux décimales.

Par exemple : 13,654 13,65 et 21,849 21,85)

3.2. LES POINTS DANS LA LISTE

3.2.1. Par discipline, il sera tenu compte d'au moins un résultat obtenu par le coureur dans le courant de la saison.

3.2.2. Les points de la première liste de la saison, sont considérés comme un résultat.

4. MISE A NIVEAU FIN DE SAISON

4.1. GENERALITE

Pour la mise à zéro de fin de saison, la FRBS suit le règlement FIS

4.2. CORRECTION FIN DE SAISON

La liste de points belges tend à se rapprocher le plus possible du classement FIS. Ceci, pour donner une indication aux skieurs « non FIS » de leur niveau au point de vue international.

Cependant, il n'est pas possible de transformer aveuglément les points nationaux en points FIS. Les circonstances telles l'ordre de départ, le niveau de difficulté des pistes et du parcours, la longueur des slaloms etc. sont très différentes des courses FIS.

Après quelques adaptations au cours des dernières années, on constate que cette manière de calculer s'approche de la réalité. Cela, plus souvent que l'on ne s'y attendait.

Cependant, après une série de courses (fin de saison), il est nécessaire d'apporter une correction à la liste des points.

Cette correction est faite en comparant les points FIS et les points nationaux, obtenus par un certain nombre de coureurs FIS représentatifs (le plus grand nombre possible). Un skieur est représentatif lorsqu'il participe, au moins, à deux courses dans la même discipline.

La différence entre les points FIS et les points Nationaux détermine le supplément ou la déduction à appliquer au résultat de fin de saison.

S'il n'est pas possible d'apporter une correction parce qu'il n'y a pas suffisamment de participation de coureurs FIS, un groupe de spécialistes se réunira pour déterminer, malgré tout, une correction.

La CNCSA détermine le facteur de correction à la fin de la saison.

5. STATUTS SPECIAUX

Pour le statut de blessé, la FRBS suit le règlement de la FIS

6. INSERTION ET RETRAIT DE LA LISTE DES POINTS

6.1. INSERTION

- 6.1.1. Chaque coureur qui répond au point 1.1.
- 6.1.2. Chaque coureur qui a obtenu, au moins, un résultat en compétition est repris sur la liste des points.

6.2. RETRAIT

- 6.2.1. En cas de non-paiement de l'inscription FRBS
- 6.2.2. Lorsqu'un coureur n'a pas participé, durant 2 saisons, à une course belge.
- 6.2.3. Si le coureur ne **s'inscrit** pas dans un club belge (voir 8.2.1).

7. UTILISATION DE LA LISTE DES POINTS

- 7.1.1. La liste donne le classement des coureurs belges. La liste détermine l'ordre des départs des courses belges. Elle constitue également une des références pour les sélections et la détermination des critères de sélection. Ce critère **n'est** donc pas la seule chose qui compte dans la détermination des sélections nationales.
- 7.1.2. La liste de départ pour les courses FRBS sera basée sur le meilleur des points FRBS ou FIS du skieur. **C'est-à-dire qu'un** skieur qui ne prend sa licence FIS que pour les Championnats de Belgique pourra garder ses points FRBS pour prendre le départ sur les courses FRBS.

8. COMMENTAIRES

8.1. COMMENT PEUT-ON AMELIORER SES POINTS PENDANT LA SAISON ?

- 8.1.1. Grâce à un meilleur résultat : le coureur est repris dans la nouvelle liste avec la moyenne entre les points de départ et sa nouvelle prestation.

Exemple : le coureur obtient 138 points. Sur la liste, il avait 168 points. Il obtient 153 points. $(138+168)/2$

- 8.1.2. Grâce à la moyenne de 2 meilleurs résultats au cours de la même liste.

Exemple : le coureur a 168 points. Il obtient un résultat à 138 points et un autre à 130 points. Sur la nouvelle liste il aura 134 points. $(138+130)/2$

8.2. ATTENTION !

Le coureur, affilié à un club belge, qui n'a pas renouvelé sa cotisation au 15 octobre et/ou n'a pas payé son inscription sur la liste des points de la FRBS, ne sera pas repris sur la nouvelle liste des points.

8.3. ORDRE DE DEPART LORS DES COMPETITIONS BELGES (NON FIS)

8.3.1. L'ordre de départ des 15 premiers coureurs hommes/dames, est tiré au sort parmi les coureurs inscrits qui ont le moins de points FRBS ou FIS dans la discipline. **Le jury peut toutefois limiter si la différence de points est trop grande!** Ensuite, les coureurs partent suivant leurs points FIS ou FRBS. Finalement, les coureurs sans points FRBS, partent selon la catégorie d'âge : U14, U16, U21, seniors et masters. L'ordre de départ est tiré au sort dans chaque catégorie **d'âge**.

8.3.2. Les coureurs des catégories U10-U12 ont un tracé à part en slalom. En slalom géant, ils skient dans le même tracé que les autres catégories mais partent avant. Lors de la 2^{ème} manche, on inverse **l'ordre à l'intérieur** de la catégorie. Les disqualifiés ne peuvent pas courir la 2^e manche (sauf autorisation de **l'organisation**).

8.3.3. L'ordre de départ de la 2^e manche, dames ou hommes, est BIBOR 30. Cette valeur peut être diminuée par le jury selon les circonstances.

8.3.4. Le départ pour les courses enfants se fera par catégorie **d'âge**. **C'est** à dire U10 part en premier suivis de U12, U14 et U16.

Run 1 : U10 (dossard 1, 2, 3, ... 15) U12 (dossard 16,17,18, ... 30) U14, U16

Run 2 : U10 (dossard 15, 14, 13 ... 1) U12 (dossard 30, 29, 28 ... 16) U14, U16

8.4. DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription pour les coureurs belges est fixé à **€30** par personne et par course. **€25** iront au club organisateur et **€5** reviendront à la Commission. Pour les compétitions réservées aux U16 U14, U12 et U10, le droit d'inscription est fixé à **€5 (€20 et €5)**.

8.5. NOMBRE DE COMPETITIONS

Par saison, un maximum de 5 semaines de compétition pourra être organisé pendant les vacances scolaires. La CNCSA peut inscrire au calendrier, des compétitions supplémentaires en dehors des vacances scolaires.

8.6. CATEGORIES D'AGE POUR LES COMPETITIONS BELGES ET INTERNATIONALES

Catégorie d'âge	17/18	18/19
U10	2008 et après	2009 et après
U12	2007 2006	2008 2007
U14	2005 2004	2006 2005
U16	2003 2002	2004 2003
U21	2001 1997	2002 1998
Seniors	1996 1988	1997 1989
Masters	1987 et avant	1988 et avant

Au niveau international, on ne parle pas de seniors mais de coureurs licenciés.

LISTE DES POINTS FRBS

La liste la plus récente se trouve sur www.ski.be ou sur www.fski.be ou est à demander au secrétariat de la FRBS (03/286.07.85).

SELECTIONS NATIONALES

9. SELECTION

La liste la plus récente se trouve sur www.ski.be ou sur www.fski.be ou est à demander au secrétariat de la FRBS (03/286.07.85).

10. GENERALITES

- 10.1. Le groupe de travail Topsport est responsable en matière de sélection nationale. La décision définitive reste la responsabilité de la CNCSA.
- 10.2. Les présélections sont déterminées sur base de la liste des points FIS de la fin de la saison. Les sélections définitives sont déterminées sur base de la première liste FIS (après remise à zéro) et homologuées lors de la première CNCSA suivante.
- 10.3. La CNCSA/Topsport reste souverain en ce qui concerne les sélections définitives des coureurs présélectionnés. Topsport a le droit de délibérer un coureur qui **n'a** pas obtenu les critères.
- 10.4. La CNCSA/Topsport a le droit à tout moment **d'exclure**, pour des raisons impérieuses, un coureur de la sélection nationale. Cette décision peut être contestée au sein de la commission **d'arbitrage** (dès sa constitution).
- 10.5. Seuls les coureurs sélectionnés en début de saison dans les équipes nationales ont droit au soutien financier de la CNCSA. Les coureurs qui obtiennent leur sélection en cours de saison n'ont pas droit à ce soutien mais peuvent participer aux courses internationales.

11. CRITERES DE SELECTION**11.1. HISTORIQUE DES CRITERES DE SELECTION**

Depuis la fin de saison 2012-2013, le COIB demande à la FRBS de faire une recherche scientifique pour établir des critères de sélections objectifs. Cette étude a été effectuée par discipline et est basée sur une recherche rétrospective du top mondial et également sur le Top-16 et le Top-8 des derniers Jeux Olympiques.

Nous avons analysé la progression du chemin vers le top niveau de chaque coureur. Ensuite, le groupe de travail Topsport **s'est** basé sur la moyenne du classement Top 30 en Coupe du Monde. Il est prévu **d'effectuer** cette étude tous les 2 ans et le cas échéant de rectifier ces critères.

11.2. 3 SORTES DE SELECTIONS

Nous utilisons 3 sortes de sélections:

1) Sélection B

Un coureur avec la sélection B a un nombre **d'avantages**. Il reçoit la priorité sur des compétitions internationales et peut être sélectionné pour les Championnats du Monde et **d'autres** compétitions majeures. A côté de cela, un coureur B reçoit la possibilité **d'acheter**

l'équipement national.

Un coureur B est invité à participer aux stages BEAST (à ses propres frais).

2) Sélection A

Un coureur avec une sélection A a un nombre **d'avantages** supplémentaires. A côté des avantages des coureurs B, la sélection A peut recevoir des aides financières complémentaires pour la participation aux Championnats du Monde et **d'autres** compétitions majeures. Un coureur A reçoit également un équipement par la CNCSA. Un coureur A est invité à participer aux différents stages BEAST. Il a la priorité sur les coureurs B.

3) Sélection Elites

Un coureur avec la sélection Elite a un maximum **d'avantages**. Ces coureurs seront, en plus du soutien financier de la fédération (la forme et la taille de celle-ci est à définir par la CNCSA), éventuellement proposés aux communautés pour un soutien supplémentaire et le projet Be Gold (selon leur âge). Ces coureurs sont contactés par le groupe Topsport. Il est impossible **d'effectuer** une demande personnelle. Cette sélection est basée sur des critères de points et de résultats FRBS et FIS. Un coureur ne peut pas exiger cette sélection uniquement basée sur le coefficient FRBS ou FIS.

Un coureur E est invité à participer aux différents stages BEAST. Il a la priorité sur tous les autres coureurs.

TABLEAU

Ces tableaux donnent un résumé des différents niveaux de sélection. Les tableaux sont publiés chaque année avec les bonnes années de naissance par catégorie et contiennent les éléments suivants :

1) Date de naissance

2) Critères FIS SL/GS

Les critères mentionnés sous une année de naissance, sont les critères à obtenir dans la saison pour pouvoir faire partie de la sélection cette saison-là.

3) Critères FIS SG/DH (*ceux-ci sont secondaires aux critères des sélections techniques)

Pour les dames, les critères de vitesse ne sont pas encore disponibles.

4) La ligne des objectifs par année **d'âge** correspond aux critères à obtenir pour garantir sa sélection de **l'année** suivante.

5) Niveau de sélection

TABLEAU I: CRITERES DE SELECTION HOMMES

	JEUGD HEREN / JEUNES HOMMES				UIS		UZ1			SEN			SEN+	
GEBORTE DATUM VOOR SELECTIE / DATE DE NAISSANCE POUR SELECTION 01.09.2018	05	04	03	02	01	00	99	98	97	96	95	94	93	
B-NIVEAU / NIVEAU B														
FIS EM/OF KBSF-PUNTEN - POINTS FIS ET/OU FRBS : SLIGS	190	170	150	130	110	80	60	50	45	45	45	45	45	
FIS PUNTEN - POINTS FIS SGIDH*					120	110	90	70	50	50	50	50	50	
DOELSTELLINGEN SELECTIECRITERIA / OBJECTIFS DES CRITERES DE SELECTION	POKAL LOKA/SCARA/PINOCCHIO/ALPE CIBRA : <= 10%*				FIS: <80	FIS: <60	FIS: <50	FIS: <45	FIS: <45	/	/	/	/	
A-NIVEAU / NIVEAU-A														
FIS EM/OF KBSF-PUNTEN - POINTS FIS ET/OU FRBS : SLIGS	160	140	120	100	90	65	50	40	30	30	30	30	30	
FIS PUNTEN - POINTS FIS SGIDH*					110	90	70	50	35	35	35	35	35	
DOELSTELLINGEN SELECTIECRITERIA / OBJECTIFS DES CRITERES DE SELECTION	POKAL LOKA/SCARA/PINOCCHIO/ALPE CIBRA : <= 5%*				FIS: <65 EYOF: Top-30 YOG: Top-30	FIS: <50 EYOF: Top-20 YOG: Top-20	FIS: <40	FIS: <30 WK JUN: Top-40	FIS: <30 WK JUN: Top-30 EC: Top-45	EC: Top-40	EC: Top-40	EC: Top-40	EC: Top-40	
ELITENIVEAU / NIVEAU ELITE														
FIS PUNTEN - POINTS FIS SLIGS	NIET VAN TOEPASSING NE S'APPLIQUE PLUS				70	50	35	25	20	15	12	10	10	
FIS PUNTEN - POINTS FIS SGIDH*					90	70	50	35	25	20	15	15	15	15
DOELSTELLINGEN SELECTIECRITERIA / OBJECTIFS DES CRITERES DE SELECTION					FIS: <60 EYOF: Top-20 YOG: Top-20	FIS: <35 EYOF: Top-10 YOG: Top-10	FIS: <25	FIS: <20 WK JUN: Top-15 EC: Top-30	FIS: <15 WK JUN: Top-10 EC: Top-30	FIS: <12 EC: Top-30	FIS: <10 EC: Top-20 WC: Top-30	FIS: <10 EC: Top-15 WC: Top-30	EC: Top-10 WC: Top-20 OS: Top-8	

* Elke vorm van ondersteuning is afhankelijk van de beschikbare middelen van de KBSF of de regionale federaties. Deze middelen zullen schommelen van jaar tot jaar.
* Toute forme de soutien dépend des ressources disponibles à la fédération nationale ou régionale. Ces fonds fluctuent d'année en année.

DOELSTELLINGEN SELECTIECRITERIA JEUGD SEIZOEN 2018-2019 / OBJECTIFS DES CRITERES DE SELECTION ENFANTS POUR LA SAISON 2018-2019
PERCENTAGES T.O.V. DE WINNAAR en niet meer de plaatsen / POURCENTAGES EN COMPARAISON AVEC LE YAINQUEUR et plus en fonction des places

TABLEAU II: CRITERES DE SELECTION DAMES

	JEUGD DAMES / JEUNES DAMES				UIS		UZ1			SEN			SEN+		
GEBORTE DATUM VOOR SELECTIE / DATE DE NAISSANCE POUR SELECTION 01.09.2018	05	04	03	02	01	00	99	98	97	96	95	94	93		
B-NIVEAU / NIVEAU B															
FIS PUNTEN - POINTS FIS SLIGS	170	150	135	120	90	70	60	45	45	45	45	45	45		
FIS PUNTEN - POINTS FIS SGIDH*															
DOELSTELLINGEN SELECTIECRITERIA / OBJECTIFS DES CRITERES DE SELECTION	POKAL LOKA/SCARA/PINOCCHIO/ALPE CIBRA : <= 10%*				FIS: <70	FIS: <50	FIS: <45	/	/	/	/	/	/		
A-NIVEAU / NIVEAU-A															
FIS PUNTEN - POINTS FIS SLIGS	140	120	105	90	70	50	40	30	30	30	30	30	30		
FIS PUNTEN - POINTS FIS SGIDH*															
DOELSTELLINGEN SELECTIECRITERIA / OBJECTIFS DES CRITERES DE SELECTION	POKAL LOKA/SCARA/PINOCCHIO/ALPE CIBRA : <= 5%*				FIS: <50 EYOF: Top-30 YOG: Top-30	FIS: <40 EYOF: Top-20 YOG: Top-20	FIS: <30	WK JUN: Top-40	WK JUN: Top-30 EC: Top-45	EC: Top-40	EC: Top-40	EC: Top-40	EC: Top-40		
ELITENIVEAU / NIVEAU ELITE															
FIS PUNTEN - POINTS FIS SLIGS	NIET VAN TOEPASSING NE S'APPLIQUE PLUS				45	30	18	13	10	8	7	7	7		
FIS PUNTEN - POINTS FIS SGIDH*															
DOELSTELLINGEN SELECTIECRITERIA / OBJECTIFS DES CRITERES DE SELECTION					FIS: <30 EYOF: Top-20 YOG: Top-20	FIS: <18 EYOF: Top-10 YOG: Top-10	FIS: <13 EC: Top-30	FIS: <10 WK JUN: Top-15 EC: Top-30	FIS: <8 WK JUN: Top-10 EC: Top-15	FIS: <7 EC: Top-10 WC: Top-30	EC: Top-5 WC: Top-10 OS: Top-8	EC: Top-5 WC: Top-10 OS: Top-8	EC: Top-5 WC: Top-10 OS: Top-8		

* Elke vorm van ondersteuning is afhankelijk van de beschikbare middelen van de KBSF of de regionale federaties. Deze middelen zullen schommelen van jaar tot jaar.
* Toute forme de soutien dépend des ressources disponibles à la fédération nationale ou régionale. Ces fonds fluctuent d'année en année.

DOELSTELLINGEN SELECTIECRITERIA JEUGD SEIZOEN 2018-2019 / OBJECTIFS DES CRITERES DE SELECTION ENFANTS POUR LA SAISON 2018-2019
PERCENTAGES T.O.V. DE WINNAAR en niet meer de plaatsen / POURCENTAGES EN COMPARAISON AVEC LE YAINQUEUR et plus en fonction des places

11.3. CRITERES DE SELECTION

Equipe A/B - Equipe Elites FIS

- Obtenir, dans 1 discipline, les points équivalents ou inférieurs inscrits dans la colonne A.
- Pour faire partie d'une équipe E, A ou B, le coureur doit avoir pris le départ au cours de la saison précédente à 4 courses belges ou FIS belges: vacances d'automne, vacances de Noël,

vacances de carnaval et vacances de Pâques. En outre, la participation au championnat de Belgique est obligatoire.

- Seuls les coureurs E, A et B doivent participer à 2 concours FRBS ou aux compétitions belges FIS et au Championnat de Belgique par saison (aucune exception n'est faite pour les étudiants). Les coureurs qui ne respectent pas les conditions de départ des courses FRBS perdent leur sélection nationale et tous les autres avantages liés à celle-ci.

Sélection A jeunes/ B jeunes U16 – U14

- Obtenir, dans 1 discipline, les points équivalents ou inférieurs inscrits dans la colonne correspondant à l'année de naissance.
- Prendre le départ de 4 courses Belges : Vacances de Toussaint , Noël, Carnaval, Pâques. De plus, la participation au championnat de Belgique est obligatoire.

Les coureurs qui ne respectent pas les points ci-dessus perdront leur sélection nationale ainsi que les avantages liés à celle-ci.

Les coureurs qui atteignent les critères de sélection pour l'équipe nationale dans une discipline technique sont considérés avoir atteint les critères pour toutes les disciplines techniques (même chose pour les disciplines de vitesse).

Les coureurs qui atteignent les critères de sélection pour l'équipe nationale en cours de saison, ne peuvent prétendre à l'équipement ou à un éventuel soutien financier prévu en début de saison ! Dans des cas exceptionnels, une délibération peut être possible.

11.4. EXCLUSION DE L'EQUIPE NATIONALE

- 11.4.1. Le coureur qui n'a pas renouvelé sa cotisation auprès de sa Ligue.
- 11.4.2. Les coureurs qui ne suivent pas le règlement **d'inscription**.
- 11.4.3. Les coureurs qui ne représentent pas dignement ou sportivement la Fédération Royale Belge de Ski.
- 11.4.4. A la demande motivée de la Ligue auquel appartient le coureur.

L'exclusion de la sélection signifie que le coureur doit rendre tous les avantages reçus. (équipement, vêtements, avantages financiers etc.)

12. CHAMPIONNATS DU MONDE (Seniors/Juniors)

- 12.1. La présélection pour les Championnats du Monde Séniors et Juniors est faite sur la base de la première liste FIS de la saison en cours.
- 12.2. La sélection définitive se fait sur base de la 5^e liste de la saison en cours à moins que la date limite **d'inscription** ne le permette pas.
- 12.3. Les membres de **l'équipe** nationale (seniors/juniors) sont supposés participer aux Championnats du Monde Seniors mais ils ne sont pas obligés. Quand un coureur de la sélection A refuse de participer aux Championnats du Monde pour lequel il a été sélectionné, le groupe de travail Topsport peut décider de ne plus soutenir le coureur en question pendant la saison en cours.
- 12.4. Pour pouvoir participer aux disciplines de vitesse sur un Championnat du Monde Séniors, les coureurs doivent avoir moins de 50 points FIS dans une des disciplines de vitesse.
- 12.5. Topsport a le droit de délibérer un coureur qui ne répond pas aux critères.
- 12.6. Topsport a le droit de refuser un coureur qui correspond aux critères.
- 12.7. **L'ampleur** et la façon de soutenir les différents niveaux de sélection sont décidées sur la base des budgets disponibles de la commission. Ceux-ci sont communiqués au début de la saison courante.

13. COMPETITIONS JEUNES ET EQUIPE NATIONALE JEUNES / SELECTIONS FIS CHILDREN (U14 – U16) :

13.1. LISTE PRE-SELECTIONS

La liste de pré-sélection est déterminée après le Championnat de Belgique et la parution officielle de la liste finale des points FRBS déterminera la composition des sélections A et B.

13.2. LISTE DEFINITIVE DE SELECTION

Elle est établie après la mise à zéro au départ de la nouvelle saison

- Chaque coureur sur la liste de sélection peut prendre le départ à une compétition FIS Children (dans le cas où il a obtenu les critères de sélection 11.2)
- Topsport désignera fin septembre de chaque saison le nombre de courses FIS Children qui seront encadrées. Il y a encore une distinction entre les compétitions A (Pokal Loka, Alpe Cimbra, Pinocchio et la Scara) et B (toutes les autres Fis Children).

- Les compétitions A pourront être précédées par des compétitions de qualifications auxquelles les coureurs sélectionnés seront invités. Dans le cas où une catégorie **d'âge** est complète de coureurs A, le groupe Topsport **n'invitera** plus de coureurs pour cette qualification.
- **Quand il n'y a pas de qualifications possible, la sélection sera faite par les entraîneurs nationaux.**

13.3. COMPOSITION DE LA REPRESENTATION NATIONALE OFFICIELLE (10 meilleurs coureurs)

La composition officielle de **l'équipe** nationale (10 meilleurs coureurs) se fait par scouting des entraîneurs de **l'équipe** nationale sur base des résultats antérieurs et de **l'état** de forme des coureurs. Cette équipe **n'est** donc pas fixe et peut donc varier en cours de saison.

- Les coureurs **d'un** niveau de sélection nationale ne peuvent pas être écartés de **l'équipe** de représentation par un coureur **d'un** niveau de sélection nationale inférieur. **Lorsqu'un** coureur avec un niveau de sélection inférieur skie plus vite **qu'un** skieur avec un niveau de sélection supérieur, il ne pourra pas **l'éjecter** de la sélection.
- Le niveau de sélection est interdisciplinaire, **l'ordre** de départ est défini par discipline.
- Les coureurs A et B seront toujours invités à ces manches chronométrées même **s'ils** sont **d'office** sélectionnés.
- Pour la Alpe Cimbra, seuls les coureurs faisant partie de la sélection nationale A peuvent être sélectionnés. Les entraîneurs nationaux ou le groupe de travail Topsport peuvent délibérer un coureur B suivant ses résultats précédents durant la saison.

13.4. ORDRE DE DEPART EST DECIDE SUR:

- Résultats des compétitions de qualification.
- Pour les compétitions sans compétitions de qualifications, la sélection est déterminée par les entraîneurs nationaux.
- Les inscriptions pour des courses non encadrées se font sur base des points (ceux qui ont la meilleure moyenne des points SL+GS/2 ont la priorité)

REGLES IMPORTANTES

14. NOUVEAUX REGLEMENTS ET REGLEMENTS IMPORTANTS

Tous les règlements FIS sont **d'application**. Vous pouvez les consulter sur www.fis-ski.com

14.1. REGLES DE BONNE CONDUITE

Chaque coureur belge qui prend sa licence à la FRBS, se déclare **d'accord** avec ces règles de bonne conduite. Chaque coureur affilié doit être au courant du contenu de ces règlements. Vous pouvez trouver ces règlements sur notre site internet www.ski.be

14.2. COMPETITION ET EQUIPEMENT

14.2.1. Le nombre de participations par catégorie est fixée par la FIS.

14.2.2. Les vêtements et équipements doivent être conformes aux règlements de la FIS.

14.2.3. Les coureurs qui ont abandonné ou sont disqualifiés au cours de la 1^e manche ne peuvent pas ouvrir la 2^e manche.

14.2.4. Caractéristiques des Skis www.fis-ski.com (Ski Alpin – Règles - Règlements)

14.3. LORS DE LA RECONNAISSANCE!

14.3.1. Il est très important de suivre les directives de l'organisation.

Une de ces possibilités se présentera :

1. Reconnaissance sur les skis dans le tracé du slalom de haut en bas
2. Reconnaissance sur les skis hors du tracé du slalom de haut en bas
3. Reconnaissance sur les skis dans le tracé du slalom de bas en haut
4. Reconnaissance sur les skis hors du tracé du slalom de bas en haut
5. Reconnaissance sans skis dans ou hors du tracé du slalom

14.3.2. Le numéro de dossard doit toujours être visible.

14.3.3. *art.627.4*: La piste de compétition est toujours fermée avant et après la reconnaissance. Le coureur qui se trouve sur la piste en dehors de la période de reconnaissance peut être disqualifié.

14.3.4. Un coureur peut être disqualifié s'il effectue des virages parallèles dans les portes pendant la reconnaissance.

14.4. AU DEPART!

- 14.4.1. Le port du casque FIS approuvé est obligatoire.
- 14.4.2. Chaque concurrent doit se présenter à temps au départ, selon son numéro de départ. Un coureur sera disqualifié s'il arrive trop tard au départ, sans motif valable. ***(Des problèmes techniques avec les skis ou des raisons personnelles ne sont pas des excuses valables).***

14.5. PENDANT LA COMPETITION!

- 14.5.1. Un coureur qui est gêné dans sa trajectoire doit :
 - 1. Interrompre immédiatement son parcours à l'endroit où il a été gêné.
 - 2. Se rendre auprès du juge de porte le plus proche, lui annoncer qu'il a été gêné et lui demander de reprendre un nouveau départ.
 - 3. Descendre à l'arrivée **sans passer dans les portes et sans franchir l'arrivée.**
 - 4. Se présenter au juge à l'arrivée et/ou au chronométreur et attendre l'autorisation du jury pour pouvoir reprendre le départ.
 - 5. Après autorisation, se rendre à nouveau au départ et se présenter au juge au départ.
 - 6. Reprendre le départ.

- 14.5.2. Un coureur peut être éliminé de la compétition :
 - S'il continue après avoir manqué ou enfourché une porte.
 - S'il ne se présente pas à temps au départ.
 - S'il prend un faux départ.
 - S'il demande un nouveau départ sans motif valable.
 - S'il ne passe pas l'arrivée de façon réglementaire.
 - S'il enlève ses skis avant la ligne rouge dans l'aire d'arrivée.
 - S'il ne s'arrête pas lorsque le drapeau jaune est agité.

14.6. A L'ARRIVEE

Le coureur doit quitter la zone d'arrivée par la sortie officielle. Ceci se produit avec l'équipement complet utilisé lors de la compétition. En cas de d'infraction, le coureur est disqualifié.

14.7. COMMENT PRENDRE UNE PORTE DE SLALOM CORRECTEMENT? (www.fis-ski.com)

COMPETITIONS - F.I.S. :

15. QUI PEUT PARTICIPER?

15.1. GENERALITES

15.1.1. On peut participer à une compétition internationale (à **l'exception** des courses enfants) à partir de la catégorie U18.

Pour obtenir une licence FIS

- Une licence FIS doit être demandée via les clubs.
- Tous les coureurs qui veulent obtenir une licence FIS doivent avoir pris le départ de 4 courses Belges minimum (c.à.d. Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques). Les coureurs qui ne répondent pas à ces critères ont le droit de prendre une licence FIS pour pouvoir participer uniquement aux courses FIS organisées par la Belgique.
- Pour participer aux courses FIS non organisées par la Belgique, les coureurs doivent avoir moins de 200 points FRBS.
- Le prix **d'une** licence FIS est de **€50**.
- A partir du 01/01/2018 le prix **d'une** licence FIS est portée à **€100**.
- La Licence FIS doit être demandée via le club

Pour prolonger une licence FIS

- Les licences FIS sont automatiquement renouvelées.
- Les coureurs qui désirent annuler leur licence FIS doivent le communiquer à leur club avant le 30 septembre.
- Exception: si un coureur est inscrit à une course belge et que celle-ci est annulée sur place, cette course sera prise en considération sur le plan de la participation
- Toute personne qui ne remplit pas ces critères et qui désire obtenir une licence FIS, peut introduire une demande écrite à la commission qui décidera souverainement

Pour s'inscrire à une course FIS

Vous pouvez vous inscrire à une course FIS uniquement par le système internet.

Vous trouverez sur notre site internet (www.fski.be) la démarche à suivre en cliquant sur le document « Système **d'inscription** aux courses FIS en ligne »

<http://www.fski.be/ski-alpin/ski-alpin-competitions/ski-alpin-competitions-competitions-fis/ski-alpin-competitions-competitions-fis-inscriptions-en-ligne>

15.2. CERTIFICATS MEDICAUX

Au cas où un coureur ne peut participer pour raisons médicales, il est tenu de rentrer un certificat médical à la CNCSA via nakc@ski.be dans les 2 semaines suivant la date de **l'incapacité**. A défaut, le certificat ne pourra être pris en considération.

15.3. **LE REGLEMENT OFFICIEL D'INSCRIPTION FIS**

Ce règlement est publié chaque année dans la première moitié de septembre sur le site de la FRBS et des ligues. Chaque coureur doit être au courant et respecter ce règlement.

<http://www.fski.be/ski-alpin/ski-alpin-competitions/ski-alpin-competitions-competitions-fis/ski-alpin-competitions-competitions-fis-inscriptions>

16. **QUE NE FAUT-IL SURTOUT PAS OUBLIER LORS DE LA PARTICIPATION A UNE COURSE ?**

16.1. Informez-vous à temps de l'endroit où vous devez vous rendre, de l'heure, du téléphone/fax de l'organisateur, des dates **exactes**...

16.2. Téléphonez, avant votre départ, à l'organisateur afin d'éviter un déplacement inutile en cas d'annulation.

17. **COMMENT OBTIENT-ON DES POINTS FIS ?**

17.1. En obtenant par discipline 2 résultats dans les courses FIS ou CIT.

17.2. Si l'on **n'obtient** pas 2 résultats, une pénalité supplémentaire, dépendant de vos points FIS, sera appliquée.

18. **COMMENT CONNAITRE LES POINTS LES PLUS RECENTS ?**

Via le site Web de la FIS www.fis-ski.com

19. **REPRISE DE VOS RESULTATS SUR LA LISTE DE POINTS :**

L'inscription des résultats sur la liste des points FIS se fait automatiquement après la participation à une course FIS & CIT (si vous avez une licence FIS)

LISTE DES POINTS FIS DES COUREURS BELGES

Voir www.fis-ski.com

CALENDRIER – F.I.S.

Le calendrier est uniquement disponible sur internet : www.fis-ski.com

CALENDRIER – C.I.T.

Le calendrier est uniquement disponible sur internet : www.fis-ski.com

CALENDRIER DES COMPETITIONS UNIVERSITAIRES

Le calendrier est uniquement disponible sur internet : www.fis-ski.com

CALENDRIER DES COURSES POUR ENFANTS

Le calendrier est uniquement disponible sur internet : www.fis-ski.com

CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS

Voir www.fis-ski.com

JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

2018: Winter Olympics JO Pyeongchang (Corée du Sud)

COUPE DU MONDE

Voir www.fis-ski.com